

ENVIRONNEMENT

Office National des Forêts

Le service public for en grand danger !



La forêt française est d'une richesse naturelle exemplaire. Les forêts publiques, de par leur statut, ont bénéficié pendant des générations de la protection des gardes forestiers. L'État et les collectivités se sont, par le passé, donné les moyens d'assurer la pérennité de ce patrimoine commun. Aujourd'hui, la logique financière menace le patrimoine forestier. L'État se désengage de la gestion forestière et met l'ONF en difficulté en lui imposant, via la révision générale des politiques publiques, des contraintes financières disproportionnées.

Lors du Grenelle de l'environnement, le matériau bois a suscité un large consensus entre experts concernant ses vertus environnementales. Depuis, dans l'esprit des décideurs, il semble hélas que le bois cache littéralement la forêt : l'utilisation du matériau bois, censée résoudre tous les problèmes, occulte de plus en plus la mise en valeur des forêts à d'autres fins. La production soutenue de bois en France a toujours reposé sur un équilibre réglementé entre fonctions sociales, économiques et écologiques, devançant depuis plusieurs siècles la définition actuelle du développement durable. Pourtant, la gestion durable des forêts françaises semble attaquée sur tous les fronts : loi de modernisation de l'agriculture et réécriture du Code forestier, démantèlement et restructuration de l'Office national des forêts (ONF), nouvelles directives de sylviculture...

Des forêts, pour qui ?

Les actes d'aujourd'hui façonnent la forêt de nos enfants : à nous de les aider à connaître et aimer les forêts, à eux de nous faire sentir ce qu'ils en attendent. « Bien public » au sens du Code forestier, sa gestion doit être l'affaire du plus grand nombre ; des instances de concertation existent, mais sont de plus en plus court-circuitées par les décideurs. Le volet forestier de la loi de modernisation prévoit la mise en place par les préfets de région de plans de développement forestier opposables aux tiers et aux autres démarches territoriales. Or, ces plans ont pour objet essentiel « l'adéquation entre l'offre et la demande » en produits forestiers. La forêt domaniale, propriété de l'État, n'a jamais fait l'objet de consultation populaire quant au rôle qu'elle doit



estier

jouer au bénéfice des citoyens. En forêt privée comme en forêt communale, la pression est de plus en plus forte pour inciter les propriétaires à exploiter plus de bois. La production forestière est, par nature, tributaire du très long terme, ce qui a motivé depuis toujours une réglementation dérogatoire du droit commun et l'intervention d'opérateurs publics dans la gestion. La révision générale des politiques publiques (RGPP) induit des diminutions d'effets drastiques au sein des organismes publics tels l'ONF pour les forêts publiques, mais aussi les Centres régionaux de la propriété forestière pour les forêts privées. Ces économies (18 % de postes en moins à l'ONF depuis 2002) excèdent les mesures prises pour d'autres organismes publics plus visibles du grand public, compromettant fortement le contrôle des travaux et exploitations sur le terrain. Les orientations actuelles, fortement tournées vers l'approvisionnement de grands groupes industriels, mettent également en péril un nombre croissant de petites entreprises implantées en milieu rural.

Les statistiques sur la ressource en bois des forêts françaises occultent actuellement toute considération concernant les réels besoins et aspiration de la société quant aux produits de la forêt et à ses autres fonctions.

Produire plus ou mieux ?

Le plan de développement national de la filière forêt-bois impose une augmentation de 40 % des volumes exploités en forêts d'ici à 2020, alors que le volume moyen sur pied des forêts françaises est actuellement inférieur à celui de nos voisins européens de 30 à 50 %. À l'ONF, l'augmentation de la récolte des bois est surtout prônée pour équilibrer son budget, en complé-

ment des suppressions de personnels. L'État se désengage toujours plus. Ces conditions sont une véritable hypothèque sur la gestion durable et sur la qualité du patrimoine forestier public. Les excès de tous ordres sont incompatibles avec la gestion d'une ressource qui se développe sur des siècles. Afin d'atteindre des objectifs de récolte irréalistes, la mécanisation se développe là où les propriétaires et les gestionnaires forestiers avaient su jusqu'alors se l'interdire pour préserver les sols.

Comment préserver la biodiversité ?

Les forêts abritent une diversité biologique essentielle, mais sont aussi le dernier milieu terrestre à rassembler sur des surfaces importantes des rôles de purification de l'eau, de renouvellement de l'oxygène et de régénération des sols. En France, comme ailleurs, elles permettent de tamponner une bonne part des déséquilibres écologiques créés par l'activité humaine. La frénésie actuelle en matière de mobilisation des bois s'accompagne dans les orientations politiques d'une remise en question de ces fonctions écologiques : ainsi, un récent rapport préconise de raccourcir les âges d'exploitation des bois de 20 % alors qu'il est établi que les stades âgés des peuplements forestiers abritent environ les deux tiers de la biodiversité forestière ! La création de filiales ou de structures spécialisées par domaines d'activité au sein de l'ONF (travaux, mobilisation des bois, bureaux d'études) préfigure clairement une privatisation des secteurs clés de la gestion forestière. Les objectifs fixés à ces structures viennent en concurrence avec la gestion durable des forêts. Cette partition des activités entraîne de fait la disparition du métier de garde forestier avec la spécialisation d'un grand nombre d'entre eux et la suppression de nombreux postes. Or, la protection passe par la connaissance, donc par la présence de professionnels de la forêt sur le terrain, au contact des associations et des institutions de protection de la nature. La gestion forestière intégrée tend à disparaître. Ce sont ainsi d'innombrables initiatives pour améliorer les fonctions écologiques, présentes dans tous les actes de gestion, qui sont de moins en moins suivies.

Pour contrer les changements climatiques, le « bois énergie » est présenté comme la panacée. Pourtant, son bilan écologique ne peut être favorable qu'à certaines conditions. La loi de modernisation agricole ne prévoit aucune mesure en faveur des circuits courts de transformation : on laisse les territoires forestiers se vider de leurs entreprises de transformation. De plus, divers usages sont en concurrence pour le matériau bois. La récolte de bois en pleine croissance en vue d'utilisations énergétiques doit-elle se développer aux dépens d'une sylviculture visant la production de bois d'œuvre ? Celle-ci est certainement bien plus bénéfique que la production de bois énergie, non seulement en termes d'écologie forestière, mais aussi en termes de bilan carbone. Les techniques de production de bois au travers de la sylviculture, qui prend des décennies, ne peuvent pas être dictées par les modes actuels d'exploitation et d'utilisation des produits.

Les personnels mobilisés

Depuis 2008, les forestiers et leurs syndicats dénoncent ces dérives qui mettent en danger l'équilibre de la forêt publique française. La préparation d'un nouveau contrat de plan État/ONF 2012/2017 va débiter. Les forestiers entendent peser dans les débats et font nombre de propositions : en premier lieu, conforter le service public. Concernant l'emploi, ils demandent l'arrêt des suppressions de postes ; concernant la gestion forestière, « la mise en place d'un contrôle indépendant de l'exploitation dans les forêts domaniales, voire dans certaines forêts communales, afin d'éviter toute dérive de la gestion durable au prétexte d'équilibrer à tout prix les comptes de l'établissement ». Ils demandent également la mise en place d'un financement pérenne de la gestion forestière et le rétablissement de la polyvalence et l'unité de l'établissement pour assurer l'équilibre de toutes les fonctions de la forêt et, enfin, l'organisation d'assises de la forêt. À force de réduire depuis trente ans le service public forestier, l'heure de vérité est arrivée ! Notre société se doit maintenant de répondre à la question suivante : Quelle forêt pour nos enfants demain ? ●

William Le Bellec